

DELIBERATION N° 84/09-18 : CREATION DE DEUX POSTES D'AGENT DE SERVICE A TEMPS PARTIEL

L'Assemblée est informée de l'ouverture, depuis le 17 Septembre 1984, de 2 classes supplémentaires :

- une à l'école primaire J. Prévert,
- une à l'école maternelle J. Prévert.

Le Commission des Affaires Scolaires du 14 Septembre 1984, après recensement des besoins auprès des directeurs de ces écoles, propose l'affectation supplémentaire de :

- 1 poste d'agent de service à temps partiel à l'école maternelle J. Prévert,
- 1 poste d'agent de service à temps partiel à l'école primaire J. Prévert.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- la création de 2 postes d'agent de service à temps partiel,
- le tableau des effectifs sera modifié en ce sens.

TABLEAU DES EFFECTIFS

- Secrétaire Général de Mairie	1
- Attaché communal	1
- Rédacteurs	3
- Adjoint Technique	1
- Commis	4
- Agents de bureau dactylographe	2
- Sténo-dactylographe	1
- Bibliothécaire	1
- Sous-Bibliothécaires	2
- Employée de Bibliothèque	1
- Brigadier de Police Municipale	1
- Surveillant de travaux	1
- Conducteurs poids lourds	3
- O.P.2	1
- O.P.1.	3
- Maître Ouvrier	1
- Adjointsd'enseignement musical	4
- Commis animateur	1
- Agents de service des écoles	16
- Agents spécialisés des écoles maternelles	2
- Gardiens de locaux municipaux	3